

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 24 Votants : 30</p>	<p>Séance du 30 mars 2023 à 19h00</p> <p>Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.</p>
<p>Délibération : N° DEL_2023_025</p> <p>OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS</p>	<p>Date de convocation : 23 mars 2023</p> <p>Étaient présents M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Esther BONCORI, M. Alexandre PETIAUX, Mme Katy BORREGO, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Séverine REYNAUD, Mme Virginie KERGOT, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, M. Jean-Louis VALENTE</p> <p>Étaient absents M. Didier DELDON, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Marc DERDERIAN</p> <p>Ont donné pouvoir Isabelle CHAUVE (pouvoir à Marlène ESTEVEZ) Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT) Leila MECHTAR (pouvoir à Katy BORREGO) Damien LEFORT (pouvoir à Saloi EL OUNI) Djemila BOUAOUD (pouvoir à Caroline BENOUMELAZ) Nasira DEBBAH (pouvoir à Anne-Marie GAUDENCIO)</p> <p>Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE</p>

Rappel et référence(s) :

L'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration dispose que lorsqu'un organisme privé, comme une association, obtient de la commune une subvention supérieure à 23 000,00 €, une convention doit être passée avec ladite association définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2023_003 du 25 janvier 2023 autorisant le versement d'acomptes à des associations ;

Contenu :

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2023 :

- subventions de fonctionnement aux organismes publics : 547 700 €
- subventions de fonctionnement aux associations et organismes de droit privé : 1 033 844 €.

À noter que ce montant englobe une enveloppe de 29 700 € affectée aux projets du Contrat de Ville. Celles-ci seront proposées au conseil municipal en cours d'année, après un examen conjoint des projets présentés par les partenaires financiers de la Politique de la Ville.

BÉNÉFICIAIRES	MONTANTS (€) 2023
Subventions aux organismes publics	
CCAS de RIVE DE GIER	547 000
COMMUNE de GRAND-CROIX Halle E. Soulier - Réhabilitation et fonctionnement	700
Sous total subv. fonctionnement aux organismes publics	547 700
Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	
ACDYL (ass citoyenne promotion des dynamiques locales)	150
ACDYL (sub exceptionnelle)	350
AIDE SOUTIEN PARTAGE	650
AMIS REUNIS	1000
ANIM'OREE	430
ANPAA 42	250
APFEF (ASSOCIATION ESPAGNOLE)	750
APFEF (sub exceptionnelle)	850
ASS. RIPAGERIENNE DE RECHERCHES HISTORIQUES	330
ARTS RIPAGERIENS	1 500
ARTS RIPAGERIENS (sub exceptionnelle)	2 000
AS CHAUMIERE	450
AS CHAUMIERE (sub exceptionnelle)	200
AS DE TREFLE	450
ATHLETIC CLUB RIPAGERIEN (A.C.R.)	18 000
ATHLETIC CLUB RIPAGERIEN (A.C.R.) (sub exceptionnelle)	10 000

AZZURA	650
BADMINTON CLUB DE RIVE DE GIER	500
BANQUE ALIMENTAIRE	650
BD'ART (sub exceptionnelle)	18 000
BOXING CLUB	2 000
BOXING CLUB (sub exceptionnelle)	2 000
BRICOLEURS DE MOTS	150
C.G.O.S.	73 000
CCSLR	1 300
CCSLR SECTION BASKET	4 200
CGT RETRAITES	900
CGT UNION LOCALE	800
CLUB ROCHEFOLLE	200
CNL 42	500
COMPAGNIE CARNAGES	5 000
COMPAGNIE CARNAGES (sub exceptionnelle)	3 500
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES	385
COOPERATIVES ET PROJETS SCOLAIRES	12 706
COULEURS FEMMES	300
COULEURS FEMMES (subvention exceptionnelle)	600
CROIX ROUGE	800
DON DU SANG BENEVOLE	300
EAML	300
ENSEMBLE ORCHESTRAL	2 000
ESPERANCE DE RIVE DE GIER (L')	3 000
EURECAH (ass pour la jeunesse Talaudière)	150
F.N.A.T.H. (Association des Accidentés de la Vie)	350
FNACA et AAR	2 000
F.O.	200
GAZELLES EN BASKET	300
GOUTTE D'EAU	300
GOUTTE D'EAU (subvention exceptionnelle)	700
HAND DES VALLES DU GIER	1 800
JARDINS OUVRIERS (LES)	420
KICKBOXING CLUB LAKOTA	500
KICKBOXING CLUB LAKOTA (sub exceptionnelle)	500
MOUVEMENT FRANCAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL	1 500
MOUVEMENT VIE LIBRE	500
MOUVEMENT VIE LIBRE (sub exceptionnelle)	200
PECHEURS A LA LIGNE	600
PECHEURS A LA MOUCHE DE RIVE DE GIER	400
PETANQUE RIPAGERIENNE	2 000
PHILATHELIQUE DE RIVE DE GIER	400
RESTOS DU COEUR (LES)	3 700
RUGBY PAYS GIER PILAT	1 000
ST-CHAMOND BASKET VALLEE DU GIER	7 000
SECOURS CATHOLIQUE	700
SECOURS POPULAIRE	1 000
SKI CLUB	400
SOCIETE DE TIR	450
SOLIDARITOIT	350
TARENTELLA	600
TENNIS CLUB TCR	3 500
VOLLEY BALL CLUB RIPAGERIEN	1 800
MJC	166 000
CENTRE SOCIAL HENRI MATISSE	88 300
CENTRE SOCIAL ARMAND LANOUX	111 000
CRECHE SI LA SOL	66 473
CRECHE LES LOUPIOTS	25 000
OGEK	320 000
CONTRAT DE VILLE	29 700
UCA	13 000
Frais d'arbitrage (enveloppe)	10 000
Sous total subv. fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	1 033 844
TOTAL SUBVENTIONS	1 581 544

Il est proposé de reconduire les modalités de versement des subventions de fonctionnement de la façon suivante :

- subvention inférieure à 5 000 € : versement en une seule fois,
- subvention comprise entre 5 000 € et 20 000 € : versement en deux fois,
- subvention supérieure à 20 000 € : versement en trois ou quatre fois.

La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget primitif.

Proposition :

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution de ces subventions pour l'exercice 2023, ainsi que sur les modalités de leur versement.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

S'abstenant : 7

Jean-Louis ROUSSET, Nasira DEBBAH, Séverine REYNAUD, Virginie KERGOT, Jean-Louis FONTBONNE, Anne-Marie GAUDENCIO, Jean-Louis VALENTE

**Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance,
Julien CHANELIERE**